

## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 décembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 9
Procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

L'an 2016, le 21 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

**Étaient présents :** M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. JAQUAT Jean-Pierre, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

**Étaient excusés avec pouvoir :** M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à VILLAUME Damienne,

**Étaient excusés ou remplacés :** M. ARNOULD Philippe remplacé par M. GOGLIONE J.Marie, M. BAUDOIN Jacques M. BIENTZ Guy, M. GEX Christian, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian remplacé par M. JACQUAT J.Pierre, M. ZABEL Bernard remplacé par VILLAUME Damienne, M. MARTIN J.Paul remplacé par M. MAILLIOT Frédéric.

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude



A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine

**2016-064**

### MAISON DU TOURISME : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA CCL, la CCVC et la CCPV

Date de convocation  
15/12/2016

Il est rappelé à l'assemblée, que par délibération du 11 décembre 2014, les communautés de communes ont confié à la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, les missions liées au tourisme telles que définies par le code du tourisme permettant ainsi de solliciter le classement d'Office de tourisme.

DATE D'AFFICHAGE  
03 JAN. 2017

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :

03 JAN. 2017

Dans la continuité des conventions signées en 2015 et 2016, et pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du nouveau périmètre de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat, il est proposé une convention tripartite entre le PETR, la CCL et la CCVC et une autre avec la CCPV.

et publication du :

03 JAN. 2017

Ces conventions cadres sont signées pour 2017 étant entendu que

l'ensemble des adaptations financières pourront faire l'objet autant que de besoins d'annexes financières.

Vu la délibération du 11 décembre 2014 adoptant les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière « Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois », qui prévoit la signature de conventions entre le PETR et sa régie dotée de la seule autonomie financière la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois et les Communautés,

Vu les conventions en annexe,

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions 2017 ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires, avec les Communautés de Communes du Lunévillois, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien, définissant le cadre, les objectifs, les moyens dans la réalisation des missions de la régie MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS au tourisme,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre,
- **AUTORISE** le président à signer les conventions de mise à disposition de personnel,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville  
Le Président,

